

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 20
Procurations : 02
Absents : 04
Votants : 22

b b b b b b b b

Date de convocation :

5 avril 2011

Date d'affichage :

20 avril 2011

L'an deux mille onze, le 12 avril à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune d'Eaunes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal sise à la Médiathèque Municipale, sous la Présidence de Monsieur Alain SOTTIL, Maire.

Présents : MMES MM SOTTIL, ALVAREZ, AUDOIN, BAUTISTA, CECCAREL, CONIL, DESCHUTTER, ESPINOSA, ESTEVE, EYCHENNE, FONTAN, GONZALEZ, LARROUY, LAVAL, MAYSTRE, PIOVESAN, POLTÉ, PRADELLES, PROUDHOM, ROUZÉ.

Procurations : Mme MICHEL à Mme ESTEVE
Mme SANCHEZ à M. PROUDHOM

Absents : M. CASTEL, Mme MARCUZ, M. REBUFFO, Melle VERCOUTERE

Secrétaire : M. AUDOIN

b b b b b b b b b b

ORDRE DU JOUR

Election du secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 21h15

DELIBERATIONS

- 1 - Débat d'Orientation Budgétaire Année 2011
- 2 - Approbation du marché de réaménagement et d'extension de la mairie
- 3 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation et l'extension de la mairie
- 4 - Cession de la parcelle communale cadastrée section B n°3166
- 5 - Dénomination du SIAS / Modification
- 6 - Elargissement de la Communauté d'Agglomération du Muretain
- 7 - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- 8 - Conclusion d'un contrat de services conseil expert MDE

QUESTIONS DIVERSES

2011-1-17

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orientation Budgétaire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article 50 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif,

Ouï l'exposé de Monsieur PROUDHOM Jean-François, Adjoint délégué aux finances,

Le Conseil Municipal,

Ø Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

A l'unanimité des membres présents.

2011-2-18

APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION ET A L'EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au regard de l'essor de la commune d'Éaunes tant au niveau démographique qu'économique, un agrandissement des locaux administratifs est rendu nécessaire.

Il rappelle que par délibération n° 2005-07 en date du 13 janvier 2005, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération a été confié au Cabinet d'Architecture ARUA.

Le projet retenu comporte deux volets :

- une rénovation des bâtiments existants
- une extension de la mairie au moyen de l'édification de nouveaux locaux

Conformément à la réglementation en vigueur, une consultation a été menée dans le cadre d'une procédure adaptée, en vertu des dispositions des articles 26 II, 28 et 40 IV 1° du Code des marchés publics.

Au terme de cette consultation, après analyse des offres et avis consultatif de la commission MAPA, il propose d'approuver la conclusion du marché de travaux afférent à la rénovation et à l'extension de la mairie avec les entreprises suivantes, dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution, pour les lots et les montants ci-après :

Lots		Entreprises	Montant en € HT	Option en € HT
LOT 1	GROS ŒUVRE	<u>CONSTRUIT 31</u>	482 000 €	
LOT 2	ENDUITS	<u>SOL FACADE</u>	57 628 €	6 114 €
LOT 3	CHARPENTE	JAF MARTINS	85 000 €	2 737 €
LOT 4	ETANCHEITE	ETANCHEITE SAVES	58 500 €	
LOT 5	PLATRERIE	EGPL	105 000 €	
LOT 6	MENUISERIES	SMAP	240 932 €	
LOT 7	MENUISERIES INTERIEURES	CAMPOS CUBILIE	150 000 €	
LOT 8	COURANTS FORTS	MURELEC	110 000 €	
LOT 9	COURANTS FAIBLES	MURELEC	38 000 €	
LOT 10	PLOMBERIE CLIMATISATION	ERITEC	189 552 €	
LOT 11	CARRELAGE	SP CARRELAGE	123 934 €	
LOT 12	REVETEMENTS SOLS	EPE	16 000 €	
LOT 13	SERRURERIE	PMMA	55 000 €	
LOT 14	PEINTURE	EPE	27 000 €	
LOT 15	ASCENSEUR	SOPA	22 000 €	
LOT 16	VRD	EXEDRA	147 806 €	10 194 €
LOT 17	ESPACES VERTS	MAYET	19 500 €	
TOTAL EN € HT			1 927 852 €	19 045 €
TOTAL GENERAL				1 946 897 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Ø **Approuve** la passation du marché de travaux relatif à la rénovation et à l'extension de la mairie avec les entreprises susmentionnées, au montant total de 1 946 897,00 € HT,
- Ø **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble du marché de travaux et toutes les pièces qui lui sont afférentes,
- Ø **Habilite** Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de signer tous documents ainsi qu'à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision,
- Ø **Précise** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2011 Compte 2313, opération 040073

A l'unanimité des membres présents.

2011-3-19

EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DE TR)

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard de l'essor de la Commune d'Euaines tant au niveau démographique qu'économique, un agrandissement des locaux administratifs de la mairie est rendu nécessaire.

Le projet retenu comporte deux volets :

- une rénovation des bâtiments existants
- une extension de la mairie au moyen de l'édification de nouveaux locaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2005-07 en date du 13 janvier 2005, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération a été confié au Cabinet d'Architecture ARUA.

Il précise en outre que le permis de construire afférent à cette opération a été délivré le 20 avril 2010 (PC n° 3116510T0004).

Il expose qu' une consultation a été menée dans le cadre d'une procédure adaptée qui a permis de désigner les entreprises attributaires des 16 lots constitutifs du projet, selon le détail suivant :

Lots		Entreprises	Montant en € HT	Option en € HT
LOT 1	GROS ŒUVRE	CONSTRUIT 31	482 000 €	
LOT 2	ENDUITS	SOL FACADE	57 628 €	6 114 €
LOT 3	CHARPENTE	JAF MARTINS	85 000 €	2 737 €
LOT 4	ETANCHEITE	ETANCHEITE SAVES	58 500 €	
LOT 5	PLATRERIE	EGPL	105 000 €	
LOT 6	MENUISERIES	SMAP	240 932 €	
LOT 7	MENUISERIES INTERIEURES	CAMPOS CUBILIE	150 000 €	
LOT 8	COURANTS FORTS	MURELEC	110 000 €	
LOT 9	COURANTS FAIBLES	MURELEC	38 000 €	
LOT 10	PLOMBERIE CLIMATISATION	ERITEC	189 552 €	
LOT 11	CARRELAGE	SP CARRELAGE	123 934 €	
LOT 12	REVETEMENTS SOLS	EPE	16 000 €	
LOT 13	SERRURERIE	PMMA	55 000 €	
LOT 14	PEINTURE	EPE	27 000 €	
LOT 15	ASCENSEUR	SOPA	22 000 €	
LOT 16	VRD	EXEDRA	147 806 €	10 194 €
LOT 17	ESPACES VERTS	MAYET	19 500 €	
TOTAL EN €HT			1 927 852 €	19 045 €
TOTAL GENERAL EN €HT				1 946 897 €

Monsieur le Maire rappelle en outre que le projet d'extension et de rénovation de la mairie, pour être mené à bien, a nécessité la conclusion des marchés suivants :

- marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architecture ARUA pour un montant HT de **153 080 €**
- marché pour la mission CSPS conclu avec la société VERITAS pour un montant HT de **3 420 €**,
- marché pour la mission contrôle technique conclu avec la société APAVE pour un montant HT de **15 518 €**
- marché pour la mission SSI conclu avec la société SACET pour un montant HT de **4 750 €**,
- marché pour la mission OPC conclu avec la société CRX SUD pour un montant HT de **24 550 €**.

En conséquence, il expose que le coût total du projet de rénovation et d'extension de la mairie incluant :

- le marché de travaux pour un montant de 1 946 897 €HT et
- l'ensemble des marchés sus-mentionnés pour un montant cumulé de 201 318 €HT s'élève à **2 148 215 €HT**.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Ø **De confirmer** le lancement de l'opération relative à l'extension et à la rénovation de la mairie,

Ø **De solliciter** auprès de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Ø **De préciser** que la dépense sera prévue au budget 2011 compte 2313, opération 040073,

Ø **De donner mandat** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents.

2011-4-20

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION B N° 3166

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la vente de la parcelle communale cadastrée section B n° 3166 (lot n° 15) d'une contenance de 901 m² sise lieudit « Les champs de la Garde Dieu » au profit de Mr et Mme [REDACTED] au prix de 98 000 €

Par courrier en date du 28 avril 2010, le service des Domaines a indiqué que le prix de cession envisagé de 98 000 € n'appelle pas d'observation et peut être accepté.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'accepter cette proposition,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines en date du 28 avril 2010,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Ø **Approuve** la vente de la parcelle communale cadastrée section B n° 3166 (lot n° 15) d'une contenance de 901 m², sise lieudit « Les champs de la Garde Dieu » au profit de Mr et Mme [REDACTED] au prix de 98 000 €

Ø **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître ESPAGNO, Notaire à Muret.

A l'unanimité des membres présents.

2011-5-21

MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU SIAS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 22 février 2011 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en milieu rural du canton de Muret relative au changement de dénomination de la structure et à la modification des statuts qui en découle.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en milieu rural du Canton de Muret sera désormais dénommé Syndicat Intercommunal d'Action Sociale ESCALIU (**SIAS Escaliu**).

Il expose que conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil municipal se prononce sur ce point.

Il donne ensuite lecture des statuts modifiés en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Ø **Approuve** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale entérinant le changement de dénomination en « *Syndicat Intercommunal d'Action Sociale ESCALIU* ».

A l'unanimité des membres présents.

2011-6-22

ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors du Conseil Communautaire du 17 mars 2011, les élus communautaires ont approuvé la délibération suivante :

Considérant que le renforcement de l'intercommunalité au sud de l'Agglomération Toulousaine constitue un défi à relever pour apporter les meilleurs services possibles aux populations,

Considérant que ce renforcement passe en un premier temps par la reconnaissance de nouveaux périmètres d'intercommunalité au sein du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui doit être approuvée par le Préfet avant le 31.12.2011.

Demande à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la CDCI d'inscrire cette volonté dans le projet de Schéma qui sera examiné dès le mois d'avril 2011, en faisant apparaître, dès cette réunion, le territoire composé de la CAM, d'Axe Sud, de Saves au Touch ainsi que les Communes de Fonsorbes et du Fauga comme périmètre d'étude d'une recomposition de l'intercommunalité, ce périmètre d'étude pourra être élargi à d'autres communes ou EPCI limitrophes de la CAM qui en feront leur demande.

Propose aux communes membres de la CAM de saisir dans les mêmes termes leurs Conseils Municipaux respectifs de cette intention.

Propose aux EPCI et communes évoquées ci-dessus de se saisir des mêmes démarches et d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la CDCI.

Décide de mettre en place, dès le prochain Bureau Communautaire, un Comité de suivi composé de délégués communautaires qui sera chargé de conduire les études à venir et d'en rendre régulièrement compte devant le Conseil Communautaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Ø **D'approuver** dans les mêmes termes la délibération du Conseil communautaire telle qu'énoncée ci-dessus,

Ø **De demander** à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la CDCI de faire apparaître comme périmètre d'étude de recomposition de l'intercommunalité, le territoire composé de la CAM, d'Axe Sud, de Saves au Touch ainsi que des communes de Fonsorbes et du Fauga ou de toutes autres communes ou EPCI limitrophes de la CAM qui en feront la demande.

A l'unanimité des membres présents.

2011-7-23

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période de juillet à décembre 2009, conformément à l'article L.1.125-1 du Code des Assurances.

Il expose que l'arrêté interministériel du 21 février 2011 paru au Journal officiel du 25 février 2011, pris à la suite de l'avis rendu le 20 janvier 2011 par la commission compétente, n'a pas reconnu la commune en état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire explique que plusieurs communes ont saisi l'AMF 31 au sujet de la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur leur territoire. En conséquence, l'AMF 31 se propose d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour solliciter une révision du dossier.

Considérant le fait que sur le territoire de la commune d'Eaunes, 44 administrés se sont signalés en mairie pour déclarer l'apparition de désordres sur leur maison consécutifs à la sécheresse de l'été 2009, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer son désaccord quant à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Ø **Dit** son désaccord face à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune d'Eaunes,

Ø **Demande** à l'AMF 31 d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour solliciter la révision de ce dossier.

A l'unanimité des membres présents.

2011-8-24

APPROBATION DU CONTRAT DE SERVICES CONSEIL EXPERT MDE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'optimiser la consommation énergétique du Groupe scolaire Jean Dargassies dans un but de maîtrise de sa demande d'électricité, la commune souhaite bénéficier de l'offre Conseil Expert MDE proposée par EDF Collectivités.

Il expose que l'offre Conseil Expert MDE comporte un diagnostic énergétique des bâtiments sus-mentionnés, qui doit permettre de connaître globalement les coûts de fonctionnement desdits bâtiments et de préconiser des axes de progrès permettant de maîtriser les consommations d'électricité tout en améliorant le confort d'utilisation.

Monsieur le Maire précise que le prix du Conseil Expert MDE s'élève à 2 800 €HT

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur la conclusion du contrat de service Conseil Expert MDE.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Ø **Approuve** la conclusion du contrat de service Conseil Expert MDE avec EDF, au montant de 2 800, €

Ø **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et toutes les pièces qui lui sont afférentes,

Ø **Habilite** Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de signer tous documents ainsi qu'à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision,

Ø **Précise** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2011, article 611.

A l'unanimité des membres présents.

Au cours du Conseil Municipal du 12 avril 2011, les délibérations suivantes ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée délibérante :

2011-1-17, 2011-2-18, 2011-3-19, 2011-4-20, 2011-5-21, 2011-6-22, 2011-7-23, 2011-8-24.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45